

QUELLES SONT LES CONDITIONS DE REUSSITE DES GROUPEMENTS ?

Si les groupements permettent d'obtenir des revenus plus importants ainsi que de meilleures conditions de travail, ils peuvent créer des difficultés au niveau des relations humaines. Or, la connaissance et la bonne entente des associés apparaît la condition incontournable de réussite d'un groupement.

Quelles sont les étapes à observer pour ne pas se tromper ?

- Définir les objectifs

Avant de choisir son type de groupement et ses associés, il est essentiel de cerner ses objectifs :

- **Personnels :**

qu'est ce que je veux, qu'est-ce que cela m'apportera, quels sont mes projets dans 3/5 ans, comment vois-je mon exploitation dans 10 ans ?

- **Communs :**

quel est notre projet commun, que pouvons-nous faire ensemble, qu'avons-nous envie de faire ensemble, à quoi voulons-nous arriver, jusqu'où sommes-nous prêts à aller ?

Ce moment d'échange sur les objectifs constitue un point de passage obligé ; chacun prend le temps d'exprimer réellement ce qu'il attend de cette association, décrit les différentes évolutions qu'il souhaite. Cela permet d'expliquer les objectifs et de concrétiser ce que chacun souhaite obtenir à moyen et long terme.



- Apprendre à connaître ses associés

Passer du temps pendant la phase préparatoire de la constitution à bien connaître ses associés n'est pas superflu.

Appliquer pour cela quelques principes simples :

- chercher à toujours mieux connaître les personnes
- créer ainsi l'habitude d'échanger sur ce qu'on ressent
- bien préciser ce que l'on attend lors d'une demande, vérifier que l'on a été compris
- veiller à bien faire préciser ce que son associé a bien voulu faire ou voulu dire

- Gérer le relationnel

Après la constitution, pour éviter que des tensions n'apparaissent au sein du groupe, il convient d'organiser les relations, de les structurer.

Se poser donc les questions suivantes avec ses associés :

- Qui fait quoi dans notre nouvelle structure ?
- Qu'est ce que chacun, dans son domaine de responsabilité, peut décider seul ?
- Qu'est ce qui doit être décidé par tous systématiquement ?
- Quelles limites fixe t-on au pouvoir de décision de chacun ?
- Comment chacun rendra t-il compte aux associés du fonctionnement de son secteur ?

Prévoir des moments de rencontres obligatoires pour faire le point sur les tâches de chaque secteur d'activité, pour examiner si elles sont réalisées de façon satisfaisante pour le groupement et pour chaque associé.

*Page réalisée avec le concours du CERFA Réunion
Sources : La lettre de l'économie rurale*